

Les déchets

« Qu'il s'agisse des déchets produits par les ménages, les artisans, les commerçants, les entreprises, les agriculteurs ou les collectivités, et qu'ils soient dangereux ou non dangereux, la gestion de nos déchets présente des enjeux majeurs tant au regard d'une limitation à venir des ressources en matières premières et en énergie, que de l'impact environnemental et sanitaire de cette gestion qui doit être réduite. »*

L'évolution des modes de vie et des habitudes alimentaires conjuguée à la croissance démographique a une incidence forte sur l'augmentation de la quantité de déchets produits chaque jour. La production nationale d'ordures ménagères a ainsi doublé en 40 ans.

Alors que les données prospectives d'évolution de la population bretonne montrent que celle-ci pourrait passer de 3,1 millions en 2007 à 3,8 millions d'ici à 2030, la problématique de la gestion des déchets s'impose comme un enjeu régional fort.

Dans ce cadre, les collectivités bretonnes ont considérablement amélioré leurs installations pour gérer et traiter les déchets. Déposer ses déchets en déchèterie est désormais possible pour tous les Bretons et c'est surtout devenu un réflexe !

Si les filières professionnelles de collectes sont de mieux en mieux organisées, l'effort porte aussi désormais sur la sensibilisation du public et des entreprises afin de diminuer la production de déchets, mais aussi pour prolonger la vie de certains déchets facilement recyclables. (1),(4),(6),(7),(8),(9),(10)

* « Le Grenelle de l'environnement, atelier intergroupe Déchets », 2007.



Compactage de déchets

Quelques chiffres à retenir

- ▶ 1 974 000 tonnes d'ordures ménagères, dont plus de la moitié incinérée
- ▶ 272 937 tonnes de déchets collectés sélectivement en 2004
- ▶ 237 déchèteries en Bretagne en 2004
- ▶ 1 684 416 tonnes de déchets industriels non dangereux en 2003
- ▶ 92 629 tonnes de déchets industriels dangereux produits par les 163 producteurs de déchets soumis à déclaration annuelle

Etat des connaissances

Est considéré comme « déchet » : « tout résidu issu d'un processus de production, de transformation, ou d'utilisation, toute substance, matériau, ou plus généralement tout meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon » (article L 541-1 du Code de l'Environnement).

Pour une meilleure **définition des déchets**, pour une gestion plus efficace et un contrôle plus étroit de leur devenir dans le circuit production – transport – élimination et pour établir un langage commun à l'ensemble des partenaires concernés par les problèmes des déchets, le décret du 18 avril 2002 transpose en droit français la décision de la Commission européenne de 2001.

La liste des déchets établit une nomenclature à 6 chiffres pour les déchets dangereux et non dangereux. Elle comprend 20 catégories de déchets. La classification est réalisée en fonction de l'origine de production du déchet et sur l'origine du produit ayant engendré le déchet. Les déchets dangereux sont identifiés par un astérisque. La nouvelle terminologie des déchets selon la terminologie européenne :

- ▶ déchets dangereux ;
- ▶ déchets non dangereux ou déchets ménagers et assimilés ;
- ▶ déchets inertes ;

Malgré l'enjeu que représente le secteur des déchets, on ne possède pas de données précises pour toutes les catégories.

Les **déchets toxiques produits en quantités diffuses** (DTQD) sont mal connus et représentent un secteur à risque en raison de leur dispersion à travers le territoire. Ainsi, les déchets éliminés sans traitement



Compostage de déchets verts

spécifique par les professionnels n'apparaissent pas sur les chiffres officiels.

Concernant la production de **déchets d'activités de soins** par les établissements de santé, elle est relativement facile à estimer, il n'en est pas de même pour les producteurs diffus (médecins, vétérinaires...). Il n'est donc pas aisé de fournir une estimation fiable du gisement pour chaque département des déchets des activités de soins à risques infectieux (Dasri).

Il est également difficile d'estimer le gisement des **Déchets d'Equipements Electronique et Electrique** (DEEE), en raison notamment de la diversité des appareils, de leur durée de vie très variable, d'une collecte actuellement réalisée en mélange avec d'autres déchets (encombrants ou ordures ménagères brutes pour les déchets des ménages, déchets dangereux ou non dangereux pour les professionnels). En 2008, une évaluation plus précise devrait être connue.

Les données liées au volume des **déchets inertes** produits en Bretagne sont peu connues en dépit du poids qu'il représente.

En revanche, certains secteurs des déchets sont bien quantifiés. Le **traitement des déchets ménagers** ou celui des **déchets dangereux soumis à déclaration** annuelle en Bretagne sont très bien connus en raison de l'obligation réglementaire de déclaration. La filière des **déchets radioactifs** est gérée par l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) depuis 1991.

Le littoral n'est pas épargné. Les plages reçoivent quantité de détritiques appelés **macro-déchets** (verres, filets, plastiques, cordages...). Malgré les impacts négatifs qu'ils génèrent (mise en danger de la faune, coût de ramassage pour les communes) aucune donnée précise n'existe sur les volumes de ces échouages en Bretagne.

Enfin, les coûts que génèrent les déchets ne sont pas connus précisément, rendant difficile la réalisation de comparaison des dépenses entre les différentes collectivités.

En savoir plus

www.ademe.fr

www.andra.fr

www.observatoire-dechets-bretagne.org

www.sinoe.org

« Plan régional d'élimination des déchets d'activités de soins en Bretagne » Drass 2002

Sources

Données : ORDB 2004, Andra 2004

Les déchets non dangereux

Le gisement

Il existe trois types de déchets non dangereux : les ordures résiduelles collectées en porte-à-porte, les déchets recyclables faisant l'objet de la collecte sélective et enfin les encombrants.

Les déchets industriels non dangereux sont comptabilisés avec les déchets ménagers parce qu'ils bénéficient des mêmes solutions de collecte et de traitement.

En 2004, on a collecté en Bretagne 1 974 000 tonnes de déchets non dangereux soit 663 kg/an/habitant permanent. Cela représente depuis 2002 une augmentation de 2,84 % (36 kg/an/habitant permanent) chaque année. En 2003, on comptait 1 690 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés (parmi lesquelles 11 % d'emballages) et 1 025 000 tonnes produites par l'industrie et le commerce.

Le traitement

Tous les déchets non dangereux sont traités en Bretagne : 78 % sont éliminés soit par incinération (37 %), soit par stockage (35 %), soit par compostage (6 %) ; 22 % sont valorisés notamment en produisant de l'énergie (20 %).

En France, 28 % des déchets sont incinérés avec récupération d'énergie, 10,3 % sont compostés, 13,8 % sont triés.

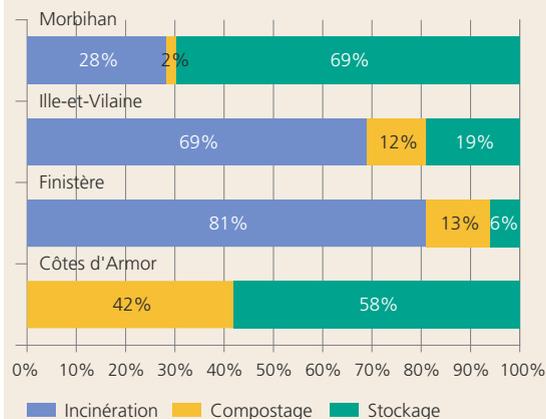
Les déchets sont pour l'essentiel traités dans leur département d'origine. Seulement 23,4 % des déchets viennent d'un autre département. L'installation par Cap l'Orient d'une unité qui



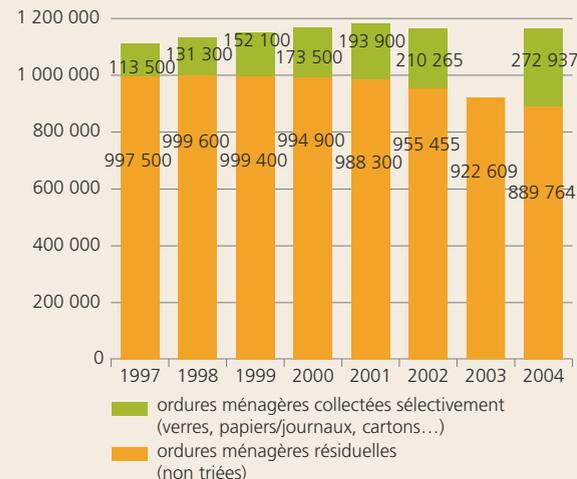
Tapis roulant en centre de tri

produit 57 % du compost breton explique la forte augmentation de ce traitement dans la région (14 432 tonnes en 2005 pour 62 672 tonnes en 2006). Les Côtes-d'Armor restent le département qui utilise le plus le compostage. Au total, 19 310 tonnes de ferrailles sont récupérées après incinération en Bretagne pour recyclage.

DEVENIR DES DÉCHETS MÉNAGERS NON TRIÉS EN 2004



GISEMENT D'ORDURES MÉNAGÈRES EN BRETAGNE (TONNES)



En savoir plus

www.observatoire-dechets-bretagne.org
www.bretagne.drire.gouv.fr
www.ifen.fr

« Panorama 2006-2007 de l'environnement industriel » Drire 2007 (à télécharger sur : www.bretagne.drire.gouv.fr)

« La gestion des ordures ménagères en Bretagne, activité 2004 » ORDB 2004

Sources

Données : ORDB 2004, Ifen 2004, Drire 2007, Conseil général du Finistère 2007

Les collectes sélectives

Le tri sélectif concerne plusieurs types de matériaux : le verre, le plastique, les emballages cartons, les emballages complexes, l'aluminium, l'acier, les journaux/magazines.

En 4 ans, le taux de population desservie a connu une croissance rapide. On est passé de 44 % en 2000 à 54 % en 2001 puis à 66 % en 2002 et à 100 % en 2004.

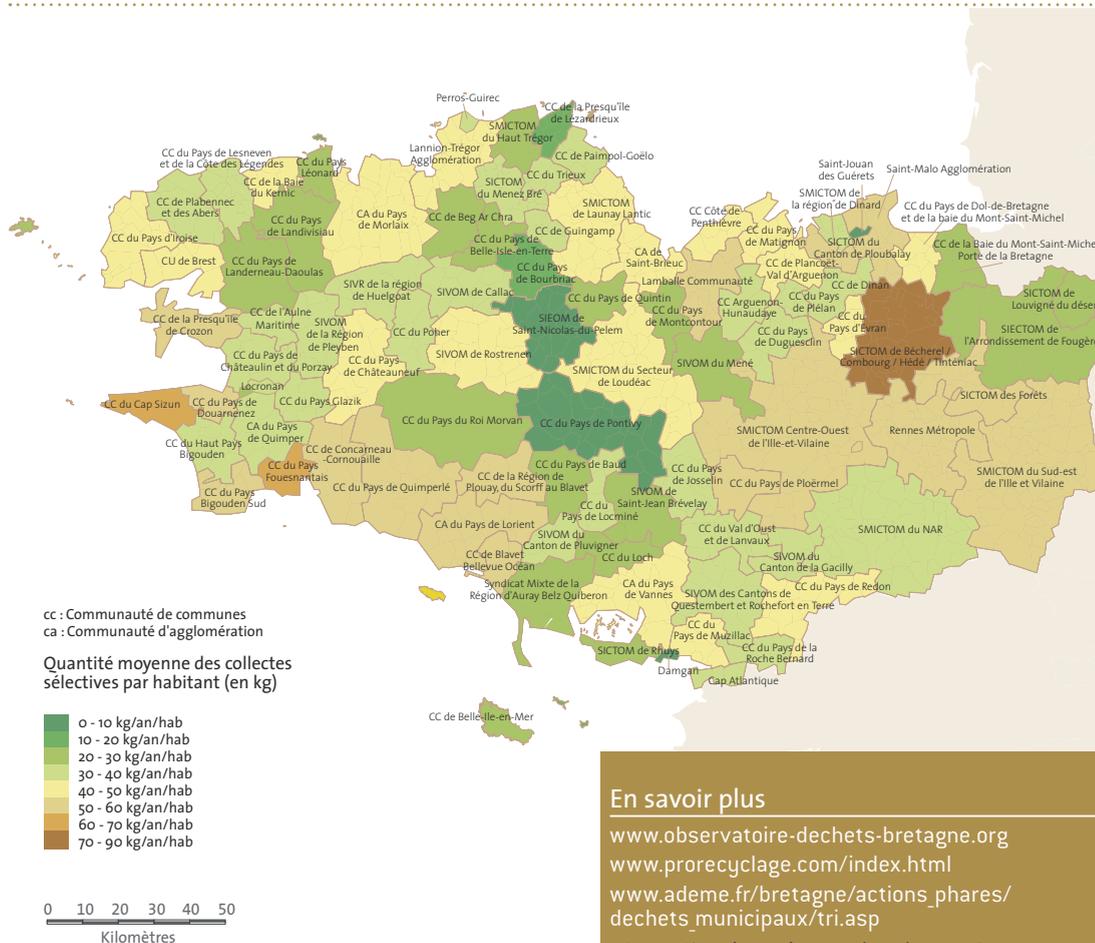
Par rapport à 2002, le tonnage total a augmenté de 62 670 tonnes (+30 %) soit 21 kg/an/hab supplémentaires en 2004. Cette évolution s'explique essentiellement par l'augmentation du captage des emballages et journaux/magazines (+ 67 % par rapport à 2002 soit + 18 kg/an/hab.)

Les emballages journaux/magazines et verres représentent en moyenne 22,5 % des déchets ménagers et assimilés.

Sur la région les quantités ont plus que doublé depuis 2002 (+ 160 %). On observe toutefois des différences d'évolution entre les matériaux : les emballages en mélange (+ 230 %) et les métaux (aluminium : + 213 %, acier : + 200 %) ont augmenté plus rapidement que les plastiques (+ 167 %) et les journaux/magazines (+ 140 %).

Avec un taux moyen de refus de 11,4 %, la région dispose d'une bonne qualité de tri des déchets recyclables, malgré des performances variables selon les départements (Côtes-d'Armor : 18 %, Finistère : 12,1 %, Ille-et-Vilaine 16.3 %, Morbihan 10.1 %). Environ 95 % de ces refus sont incinérés, le reste étant enfoui en centre de stockage.

LES PERFORMANCES DES COLLECTES SÉLECTIVES EN BRETAGNE EN 2004



En savoir plus

www.observatoire-dechets-bretagne.org
www.prorecyclage.com/index.html
www.ademe.fr/bretagne/actions_phares/dechets_municipaux/tri.asp

« La gestion des ordures ménagères en Bretagne, activité 2004 » ORDB 2004

Sources

Données : ORDB 2004

Carte : ORDB 2004, Route 500® © IGN - 2006

Les déchèteries

Les déchèteries servent à lutter contre les dépôts sauvages et les décharges. Elles s'intègrent dans une gestion territoriale et durable des déchets.

Fin 2004, la Bretagne compte 237 déchèteries en activité soit 20 déchèteries supplémentaires par rapport à 2002. La Bretagne compte 36 déchèteries spécialement ouvertes aux particuliers. Les autres sont accessibles aux professionnels et particuliers.

Chaque breton y apporte en moyenne 256 kg/an/habitant (+ 9 % par rapport à 2002) de déchets. La quantité de déchets récoltés en déchèteries a augmenté de 93 310 tonnes (soit + 14 %) depuis 2002.

Elle atteint 761 325 tonnes en 2004.

On y trouve principalement :

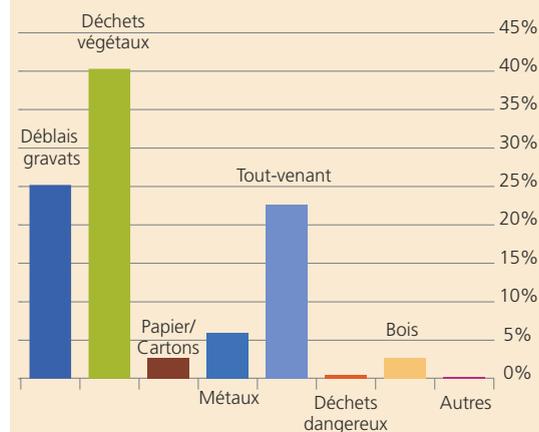
- des déchets végétaux avec 326 805 tonnes (40,4 %) ;
- le tout-venant avec 171 996 tonnes (22,6 %).

L'enfouissement est la principale destination des déchets, passant de 43,5 % en 2002 à 44 % en 2004. La valorisation énergétique ne représente que 3 % en 2004.

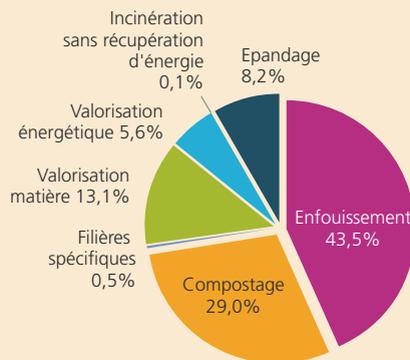
Le développement de collectes sélectives (voir page 141) contribue à la diminution des déchets valorisables (verre, papiers, cartons, etc.).

Notons que le développement de collectes sélectives tend à faire diminuer les déchets valorisables reçus en déchèteries (verre, papier, carton, etc.)

RÉPARTITION DES DÉCHETS COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIE EN 2004



VALORISATION ET ÉLIMINATION DES DÉCHETS COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIE EN 2004



© O. Pascaud

Bac de récupération de déchets informatiques

En savoir plus

www.observatoire-dechets-bretagne.org
www.ademe.fr/bretagne/actions_phares/dechets_municipaux/dechetteries.asp
www.prorecyclage.com/index.html

« La gestion des ordures ménagères en Bretagne, activité 2004 » ORDB 2004

Sources

Données : ORDB 2004

Les déchets inertes

« Les déchets inertes sont des matériaux minéraux non pollués. Ils ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune réaction physique ou chimique. Ils ne sont pas biodégradables et ne se détériorent pas au contact d'autres matières d'une manière susceptible d'entraîner une pollution de l'environnement ou de nuire à la santé humaine. »*

Ces déchets représentent le plus gros tonnage des déchets industriels (73,5 %) et correspondent pour l'essentiel à des gravats, résidus de fabrication, etc. En France, le plus gros producteur est le secteur du bâtiment et des travaux publics avec 343 millions de tonnes en 2004.

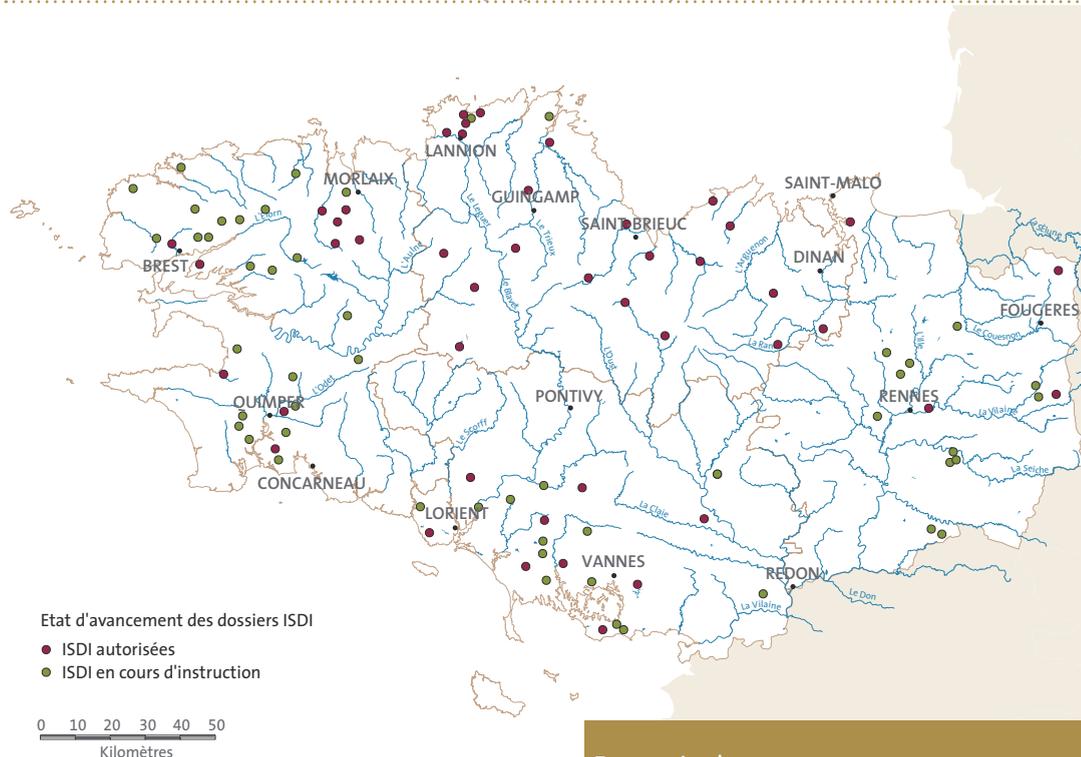
Les déchets inertes sont classés en 2 catégories avec des traitements différents :

- ▶ les petits volumes : vers les déchetteries
- ▶ les gros volumes : vers les installations de stockage des déchets inertes (ISDI).

La valorisation des déchets inertes est peu développée (4). Pourtant, ils peuvent être utilisés pour le remblayage des carrières ou la réhabilitation des décharges. Début 2008, suite à la nouvelle réglementation de 2006 :

- ▶ l'Ille-et-Vilaine compte 4 ISDI autorisées pour un total de 16 dossiers en cours d'instruction ;
- ▶ le Finistère compte 10 ISDI autorisées et 24 dossiers en cours d'instruction, la capacité de stockage restante est de 5,4 millions de m³ ;
- ▶ le Morbihan compte 23 ISDI et une capacité totale de 6,1 millions de m³ ;

INSTALLATIONS DE STOCKAGE DES DÉCHETS INERTES (ISDI) EN BRETAGNE (FÉVRIER 2008)



- ▶ les Côtes-d'Armor compte 24 ISDI (volume estimé de près de 3,7 millions de m³) dont 2 en cours d'instruction.

* Source : Directive 1999/31/CE du conseil du 26 avril 1999 - JOCE du 16 juillet 1999

En savoir plus

www.bretagne.ffbatiment.fr/federation-batiment-r06/Bretagne/accueil.htm
www.ifen.fr/uploads/media/de116.pdf
www.odem.fr/dossiers/dechets/dechetspression.html
www.unicem-bretagne.fr/

Sources

Données : Ifen 2004, Fédération française du bâtiment, Chambre des métiers 2007, CRB 2007, DDE 56, 35, 29, 22 et Préfecture 56
 Carte : DDE 56, 35, 29, 22, Route 500® © IGN - 2006, BD Carthage® © IGN - 2008

Les déchets dangereux

Les entreprises soumises à déclaration annuelle

En 2006, 163 entreprises bretonnes, soit 13,5 % de plus que l'année précédente, ont fait une déclaration annuelle. Elles ont produit 92 629 tonnes de déchets (+ 13 % par rapport à 2005). Parmi les nouveaux déclarants, on trouve des industriels intervenant sur les véhicules hors d'usage et dans la récupération des ferrailles.

Avec 34 841 tonnes (38 %), les plus gros producteurs de déchets sont ceux qui gèrent des déchets, en particulier les incinérateurs d'ordures ménagères. Viennent ensuite les installations de chimie organique avec 24 840 tonnes (27 %).

On compte également 90 tonnes de déchets médicaux et vétérinaires.

Les déchets toxiques en quantités dispersées

Produits par les PME/PMI et les artisans, ces déchets sont très divers - ils peuvent être liquides, pâteux ou solides - et dispersés géographiquement. Leur gestion est donc complexe et indispensable.

Selon des estimations de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (2), la région aurait un gisement de 16 084 tonnes de déchets toxiques en quantités dispersées. Les secteurs concernés sont notamment la mécanique générale (56 sites, 483 tonnes), l'imprimerie (22 sites, 91 tonnes) et les laboratoires photographiques (80 sites, 142 tonnes).

Les déchets exogènes agricoles dangereux

Deux types de déchets agricoles sont considérés comme dangereux : les emballages vides de produits phytosanitaires (EVPP) et les produits phytosanitaires non utilisables (PPNU).

Les premiers regroupent les bidons et les fûts vides, les containers, les sacs et boîtes et les «big bags» (depuis 2007).

Les deuxièmes sont des produits phytopharmaceutiques destinés à la protection des cultures qui ne sont plus utilisés. Il s'agit par exemple de produits altérés suite à un entreposage trop long ou dans des conditions inappropriées, de produits interdits suite à un changement de législation.

En 2007 en Bretagne, le volume des PPNU récoltés a atteint 60 tonnes. Répartie sur 40 sites préparés pour la récolte, la collecte est réalisée par du personnel spécialement formé.

La campagne de collecte des EVPP a récupéré 212 tonnes d'emballages vides entre le 1^{er} octobre 2006 et le 30 septembre 2007. (6)

Les déchets radioactifs

Au 31 décembre 2004, il y avait en France 899 producteurs ou détenteurs de déchets radioactifs. En Bretagne, on en compte 42 répartis sur 21 communes : l'ancienne centrale nucléaire de production d'électricité de Brennilis dont la fin du démantèlement est prévue pour 2018 ; 15 établissements de recherche ; 14 sites concernant des activités médicales ; 1 site industriel et 11 sites militaires.

Les déchets d'équipements électriques et électroniques

Une partie de ces déchets est considérée comme dangereuse. Le décret français n°2005-829 du 20 juillet 2005 met en place le cadre réglementaire de leur élimination.

En France, chaque année, de 1,7 à 2 millions de tonnes de déchets d'équipements électriques et électroniques sont générées par les entreprises et les ménages. Ils augmentent rapidement (+ 3 à + 5 % par an). Les ménages et assimilés en produisent entre 16 et 20 kg/an/hab.

Il existe en France 226 établissements pour le traitement de ces déchets, dont 9 en Bretagne.

En savoir plus

www.adivalor.fr/

www.andra.fr

www.bretagne.drire.gouv.fr

www.eau-loire-bretagne.fr/nos_missions/aides_financieres/dechets_dangereux/

« Où sont les déchets radioactifs en France ? »
Andra 2006

« Panorama 2006-2007 de l'environnement industriel »
Drire 2007 (à télécharger sur : www.bretagne.drire.gouv.fr)

Sources

Données : Andra 2006, Drire 2007, Adivalor 2008, ORDB 2004, Agence de l'eau Loire-Bretagne 2006, Drass 2006

L'élimination et la valorisation des déchets dangereux

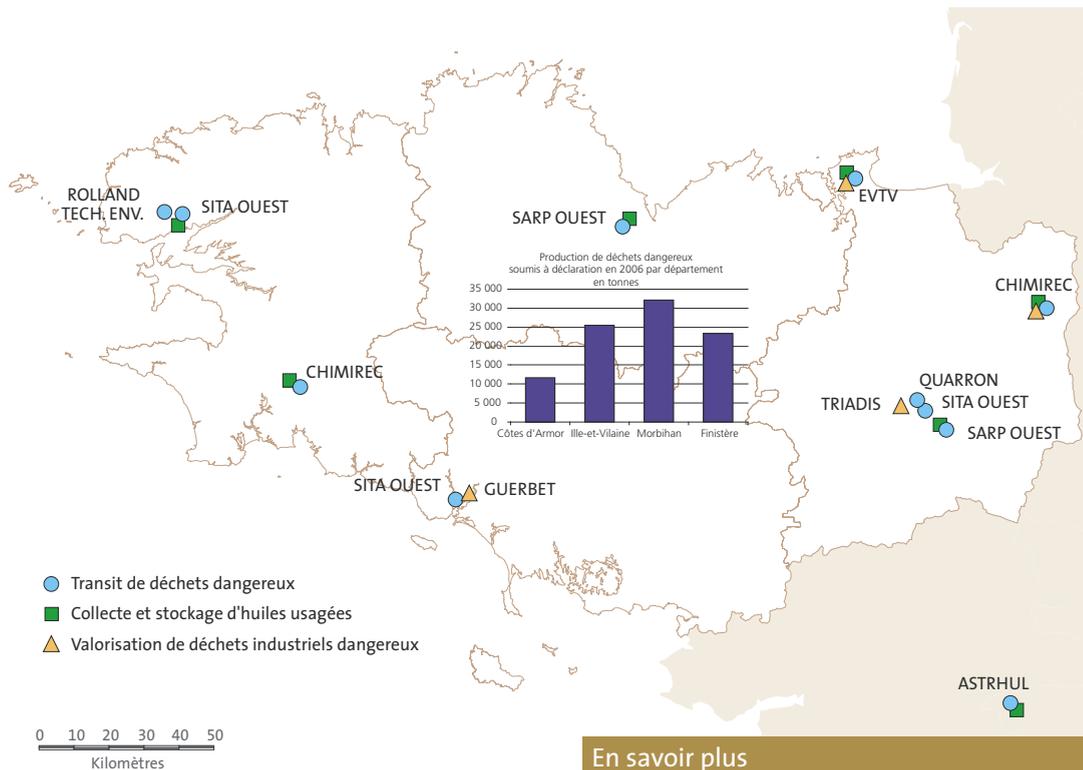
En 2006, les entreprises soumises à déclaration annuelle ont produit 92 269 tonnes de déchets dangereux. Ceux-ci ont été essentiellement incinérés (27 %), mis en dépôt sur ou dans le sol (22 %) ou mis en décharge aménagée (15 %). Dans une moindre mesure, ils ont été recyclés (6 %) ou utilisés comme combustible (6 %). Au total, 70 971 tonnes (77 %) ont été éliminées et 21 298 tonnes (23 %) valorisées.

Il existe 14 sites de gestion de déchets dangereux en France. En Bretagne, il n'y a aucun centre de stockage ultime de déchets dangereux dits de « classe 1 », ni d'incinérateur. La grande majorité des déchets de cette nature est donc éliminée dans les régions limitrophes. Il existe en revanche 6 sites de collecte et de stockage d'huiles usagées, 10 sites de transit de déchets dangereux, 4 sites de valorisation de déchets industriels dangereux.

30,2 % du tonnage des déchets industriels dangereux est traité en Bretagne, 64,3 % dans d'autres départements français et 5,5 % à l'étranger.

D'après une enquête réalisée par l'ORDB en 2004, 60 % des déchets industriels dangereux suivent une filière identifiée. Par exemple, en Côtes-d'Armor et en Ille-et-Vilaine, les déchets vont en centre de stockage de déchets ultimes de classe 1 ou sont incinérés. En Morbihan, ils subissent une régénération ou un traitement thermique (3).

ÉTABLISSEMENTS DE STOCKAGE, TRANSIT ET VALORISATION DES DÉCHETS INDUSTRIELS DANGEREUX EN BRETAGNE (MAI 2007)



En savoir plus

www.bretagne.drire.gouv.fr

www.observatoire-dechets-bretagne.org

« Panorama 2006-2007 de l'environnement industriel » Drire 2007

(à télécharger sur : www.bretagne.drire.gouv.fr)

« Déchets des entreprises de la Région Bretagne » ORDB 2004

Sources

Données : Drire 2007, ORDB 2004

Carte : Drire 2007, Route 500® © IGN - 2006

Les actions

1 Objectif réduction à la source



Lancé en 2004 par le Gouvernement le plan d'actions pour la prévention de la production des déchets a pour objectif de stabiliser la production de déchets en 2008. En Bretagne, la prévention

des déchets est un thème en forte croissance dans les collectivités, avec de nombreuses actions de sensibilisation des consommateurs lors de la semaine de réduction des déchets notamment. L'un des principaux axes d'intervention est la promotion du compostage domestique, avec plus de 74 000 composteurs distribués à fin 2006, soit un pour 46 habitants (contre un pour 96 habitants au niveau national). D'autres opérations ont été menées comme la suppression des sacs de caisse et la diminution des dépliant publicitaires.

2 Agence de l'eau : 9^e programme

L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne a reconduit dans son 9^e Programme (2007-2012), le dispositif d'aide à la collecte et au traitement des déchets dangereux pour l'eau produits par les PME-PMI et les artisans. En Bretagne en 2007, il existe 11 collecteurs conventionnés par l'Agence de l'eau (3 pour les Côtes-d'Armor, 2 pour le Finistère, 5 en Ille-et-Vilaine). En 2006, l'Agence de l'eau via son dispositif d'aide a récolté près de 2 736 tonnes de DTQD sur son bassin (voir page 144).

3 Plan Régional d'Élimination des Déchets Dangereux (PREDD)

Anciennement PREDIS, le PREDD est piloté par le Conseil Régional qui entamera sa révision en 2008. Il a pour objectif d'améliorer la connaissance des flux

de ces déchets, de les réduire, de même que leur toxicité et de renforcer la collecte. Il prend en compte les déchets d'activités de soins, les déchets dangereux produits par tous les types d'entreprises, mais ne concerne pas les déchets inertes.

4 Plan départemental de gestion des déchets du bâtiment

La circulaire interministérielle du 15 février 2000 a confié aux DDE la mission d'initier et d'animer une réflexion locale en vue de planifier la gestion des déchets du BTP. Chaque département breton s'est doté de son plan de gestion en vue de planifier et quantifier l'élimination et la valorisation de ce type de déchets : en 2002 pour le Morbihan et les Côtes-d'Armor et en 2003 pour l'Ille-et-Vilaine et le Finistère.

5 Comptacoût et e-coûts

Initiées par l'ADEME ou Eco Emballages, ces démarches sont destinées aux collectivités locales pour la réalisation d'une analyse des coûts de gestion du service public d'élimination des déchets. L'utilisation de comptacoût est expérimentée auprès de dix collectivités bretonnes avant une diffusion plus large.

6 Férédec / Adivalor

La Férédec Bretagne et ses partenaires (Adivalor, coopératives, négoce, chambres d'agriculture) organisent la récupération des produits phytosanitaires non utilisables (PPNU) et des emballages vides de produits phytosanitaires (EVPP) pour permettre aux professionnels de les éliminer dans des conditions plus respectueuses de l'environnement et ainsi limiter les risques de pollution avec ce type de déchet.



Composteur de jardin

© E. Savelli

7 Programme Environnement Artisanat



Le programme Envir'A a été initié par la Chambre régionale de métiers et les Chambres des métiers bretonnes. Il aide les entreprises artisanales à gérer le problème de

l'élimination de leurs déchets en :

- ▶ favorisant l'accès des entreprises artisanales aux déchèteries et en créant un réseau de centres de stockage pour les déchets inertes du BTP ;
- ▶ programmant des opérations de collecte de DTQD : la photographie avec l'opération « Reflexnature », l'automobile avec l'opération « Garage propre » (environ 400 garagistes), les pressings avec l'opération « Net et Nature » (environ 200 pressings)...

8 L'opération Vague bleue



Première action collective de gestion de déchets engagée en France et dédiée à la filière artisanale

nautique, « Vague bleue » a été lancée le 2 avril 2007. Elle s'inscrit dans le programme Envir'A pour aider les entreprises dans la gestion de leurs déchets dangereux en mettant à leurs dispositions des contenants et des filières de collecte et d'élimination. Au 1^{er} janvier 2008, 71 entreprises en Bretagne sont titulaires de la marque « Vague bleue ». La majorité d'entre elles se situe dans le Finistère et le Morbihan (76 %)

9 L'opération Reflexnature



Créé en 2003 dans le cadre du programme Envir'A, cette

opération a pour objectif la récupération des bains de développement (classés comme déchets dangereux) chez les photographes. Près de 200 000 litres de bains de développement sont produits chaque année par les 180 entreprises artisanales du secteur.

10 L'opération Imprim'vert



Les déchets de l'imprimerie sont de plusieurs types. Certains comme le papier sont facilement recyclables. D'autres tels que les résidus d'encre et emballages souillés suivent une filière d'élimination différente.

Lancée en mai 2005 cette initiative bretonne s'adresse à 250 entreprises artisanales de la région. En 2007, la marque Imprim'vert a été cédée au Pole d'Innovation de l'Imprimerie qui en assure désormais la gestion nationale.

11 Le programme régional de réhabilitation des décharges brutes

La Bretagne est également une région pilote concernant le programme régional de réhabilitation des décharges brutes depuis 1995. Les conseils généraux et l'Ademe apportent aux collectivités une assistance technique, financière et matérielle à la fermeture et à la réhabilitation de leurs décharges. Environ 500 sites ont été diagnostiqués en Bretagne. Deux catégories de décharges ont été distinguées :

- ▶ décharges à impact faible ;
- ▶ décharges à impact fort.

En octobre 2006, il ne restait en France plus que 384 décharges non autorisées. En Bretagne, elles ont toutes été fermées ou réhabilitées.

Ce programme prend fin en 2008.



Décharge en cours de réhabilitation

En savoir plus

www.avalor.fr/
www.cm-finistere.fr/
www.observatoire-dechets-bretagne.org
www.ademe.fr/bretagne/
www.feredec-bretagne.com

Sources

Données : ORDB 2004, Ademe 2006, Agence de l'eau Loire-Bretagne, Chambre des métiers de Bretagne 2008